

Liaison encadrement

D 2 18 : un déblocage trop limité !

Depuis des années, nous intervenons auprès de la direction à propos de la situation des agents de qualification D bloqué(e)s à D 2 18, sans aucune perspective de déroulement de carrière ultérieur ... sauf à passer un examen de qualification E :

- dont l'organisation, selon les régions et les filières, n'est pas annuelle, loin s'en faut,
- qui débouche sur l'inscription sur un Tableau d'Aptitude, sans que la nomination soit forcément très rapide,
- dont les conditions de préparation (stages, cours, ...) ne correspondent pas aux aspirations de salarié(e) ayant déjà largement fait preuve de leur expérience professionnelle et de leur savoir faire.

Ce qu'il faut, c'est reconnaître pleinement la qualification des agents de maîtrise Q. D !

- Toutes filières confondues, il y a 24 442 agents sur la qualification D.
- 3 211 sont d'ores et déjà bloqué(e)s à D 2 18.
- 2 985 d'entre eux ont plus de 45 ans.
- 1 194 sont à D 2 18 depuis au moins trois ans, avec donc aucune possibilité d'avancement en qualification, niveau ou position.

Après de multiples demandes, notamment d'une interfédérale du Matériel, la direction a enfin accepté d'envisager une évolution de la situation. Début décembre, SUD-rail avait informé des propositions faites par la direction lors d'une rencontre avec notre fédération. C'est ce processus qui vient d'être soumis à l'ensemble des fédérations syndicales pour avis.

Le projet de la direction.

"Mettre en place un dispositif supplémentaire d'accès à E adapté, pour des agents placés sur la dernière position de la qualification D, bénéficiant d'une importante expérience professionnelle et ayant les capacités pour tenir certains postes ressortissant de la qualification E sans formation complémentaire lourde. Ce dispositif devrait offrir à ces agents des perspectives de déroulement de carrière, limitées toutefois à cette qualification".

"Ce dispositif est accessible aux agents volontaires de plus de 50 ans placés sur la qualification D, 2^{ème} niveau et sur la position 18 depuis plus de 5 ans".

"Validation d'Acquis Professionnels :

- *Le DET, après un entretien, porte une appréciation sur la candidature.*

- *Une mise en situation pratique pour évaluer le candidat dans les domaines de compétences qui préfigurent les missions qu'il sera susceptible d'effectuer dans son prochain poste ... cette mise en situation pratique pourra être remplacée par une interrogation recouvrant des notions de même nature.*
- *Un comité régional de validation, selon les principes d'un jury d'examen, s'entretient avec le candidat accompagné du hiérarchique qui l'a assisté dans la constitution de son dossier VAP.*
- *Chaque activité ou domaine recherchera les différents types d'emploi ressortissant de la qualification E accessibles dans le cadre de ce dispositif.*
- *Ce dispositif sera engagé dans chaque région qui a ouvert un examen d'accès à E"*

L'avis de SUD-rail.

- ❑ La question de fond, c'est celle de la grille des salaires. Elle date de 14 ans et n'est plus adaptée à la situation actuelle : la démographie n'est plus la même, les qualifications professionnelles ont évolué.
- ❑ Il y a 24 442 agents sur la qualification D.
3 211 sont déjà D-2-18.
En limitant l'accès à ces nouvelles dispositions aux seuls agents à D-2-18 depuis plus de cinq ans et âgés de plus de 45 ans, la direction n'offre une perspective qu'à 345 d'entre eux.
C'est largement insuffisant.
- ❑ Les agents doivent être informés clairement du processus dans lequel ils s'engagent. Les "nouvelles" missions et tâches qui seront demandées doivent être clairement dites et écrites.
- ❑ Les nominations sont prévues sur des postes ciblés pour être accessibles à des agents nommés à la qualification E avec limitation d'aptitude (au sens statutaire).
Pour SUD-rail, ces nominations qui correspondent à une situation exceptionnelle doivent se faire "hors compte" pour ne pas péjorer la situation des agents passant l'examen d'accès à E.
- ❑ Il n'est prévu d'ouvrir ce dispositif que lorsqu'un examen d'accès au grade de qualification E correspondant est ouvert sur la région.
C'est très restrictif. On risque fort de tomber largement en dessous du potentiel, déjà faible, des 345 agents.
- ❑ Ce sera encore plus restrictif, si on s'en tient à vos écrits puisque ce potentiel pourrait être moindre si on en reste à la mention « ... ouvert sur la région ». Cela exclurait du champ d'application les agents des directions centrales.
- ❑ SUD-rail est favorable à la mise en œuvre d'un dispositif de Validation des Acquis Professionnels.
S'agissant d'une expérimentation permise par l'accord collectif formation signé en 2002 par toutes les fédérations syndicales et la direction de l'entreprise, nous souhaitons que cela fasse l'objet d'un débat lors d'un comité de suivi de cet accord ... avec l'espoir que nos remarques et demandes évoquées plus haut soient prises en considération.

Le 16 février 2004.

Pour prendre contact avec SUD Rail

Non, Prénom

Service.....

Adresse.....

Tel

Mail

A retourner à SUD Rail 17, boulevard de la libération 93200 Saint Denis
Tel 0142433575 Mail federation-sudrail@wanadoo.fr ou sud-rail@syndicat-sncf.org